

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de  
compétences par thèmes

Sous matière : Politique  
de la ville-habitat-  
logement

**OBJET :**  
**OPERATION**  
**« BOURG**  
**CENTRE » -**  
**CONVENTION DE**  
**PARTENARIAT**  
**POUR LA**  
**CREATION D'UNE**  
**PEPINIERE**  
**COMMERCIALE ET**  
**ARTISANALE EN**  
**CENTRE-VILLE –**  
**PLACE DE**  
**VERDUN**

Séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2019,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM  
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL  
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI  
Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-  
MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine,  
RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, CHOPIN  
Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

M. SOL Philippe donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,  
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

**Absents :**

M. LINOUE Stéphane,  
Mme POUPEAU Nathalie,

**Secrétaire** : Mme CHABERT Sabine,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAL EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 22.01.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 22.01.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 01 FEV. 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville de Castelnaudary a signé  
le Contrat Bourg Centre avec la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée dans  
lequel figure une fiche action concernant la création d'une pépinière  
commerciale dans le centre-ville de Castelnaudary.

Celui-ci fait l'objet d'une attention particulière de la part de la municipalité,  
notamment le secteur de la Place de Verdun dont les travaux de réhabilitation  
ont été récemment réceptionnés.

Afin de renforcer l'attractivité du centre-ville et d'encourager l'implantation de  
nouveaux commerces, ce projet de création de pépinière commerciale et  
artisanale doit prochainement voir le jour.

Cette pépinière se situera au rez-de-chaussée de la halle de Verdun et  
permettra ainsi à une nouvelle entreprise de bénéficier de conditions  
d'installation avantageuses et d'appuis techniques précieux durant ses premiers  
mois d'existence, afin de lui donner toutes les chances de s'implanter  
durablement.

Ce projet s'articule autour d'un partenariat avec la Région, entre la  
Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, la Ville de  
Castelnaudary, l'Office du Commerce Chaurien, la Chambre de Commerce et  
d'Industrie de l'Aude et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude.

Pour cela, il convient de formaliser ce partenariat par une convention entre ces organismes, qui définit notamment les modalités de coopération et les missions des différents signataires.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée d'approuver le principe d'une convention de partenariat pour la création d'une pépinière commerciale et artisanale à Castelnaudary.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le principe d'une convention de partenariat pour la création d'une pépinière commerciale et artisanale à Castelnaudary,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.


*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 janvier 2019.

Ampliation faite le :  
**31 JAN 2019**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**30 JAN 2019**  
Par publication le :  
**01 FEV. 2019**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,

  
Patrick MAUGARD